



Viktoria Invest

Paris, le 8 février 2018

Communiqué de presse

S'appuyant notamment sur un Communiqué de presse de Monsieur Guy WYSER-PRATTE du 23 janvier 2018 dénonçant le caractère « sensationnaliste » et « hypothétique » des informations diffusées par la Société dans son communiqué du 22 janvier 2018, la société américaine EVERMORE GLOBAL ADVISOR LLC, actionnaire détenant moins de 10% du capital et des droits de vote de notre Société, vient d'assigner cette dernière devant le Tribunal de Commerce de Paris pour demander, en référé, la désignation d'un administrateur provisoire avec pour mission de « *prendre en lieu et place du Président Directeur Général, toutes les décisions relevant de la compétence du Président Directeur Général* ».

L'actionnaire requérant exige, en février 2018, que la Société procède sans délai aux investissements envisagés dans la Note d'Opération du 1^{er} septembre 2017 laquelle stipulait pourtant que « *la Société n'a pas encore véritablement étudié des cibles et qu'elle n'investira, progressivement, qu'à compter de début 2018 en fonction des opportunités* » et qu'elle communiquerait au marché « *chaque semestre, pour faire un point sur l'emploi du produit de l'émission* ».

Comme mentionné dans son Communiqué du 30 novembre 2017, la Société réitère qu'elle entend poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'accompagnement actionnarial, d'opérations spéciales et de financement au capital de PME/ETI, sans pour autant se faire dicter ses choix par un fonds d'investissement étranger affirmant détenir moins de 10% du capital et des droits de vote.

S'agissant de la spoliation de son actif cambodgien sur lequel les responsabilités civiles et pénales des anciens dirigeants au Cambodge et en France ont été engagées, la Société tient à remercier, tout particulièrement, Madame l'Ambassadrice de France à Phnom-Penh mais également les services de l'Autorité des Marchés Financiers qui ont certifié la légitimité de notre Société et de son représentant légal auprès des Autorités cambodgiennes.

Mesurant sans doute la faiblesse de sa démarche, la société EVERMORE GLOBAL ADVISOR LLC, n'hésite pas à affirmer que la Société serait gérée « *par une seule personne* » car « *avec un Conseil d'administration inexpérimenté et invisible ... constitué majoritairement de femmes* » (sic).

Le Conseil d'administration tient à rassurer la société EVERMORE GLOBAL ADVISOR LLC sur la capacité des femmes françaises à diriger des entreprises.